

Le Conseil d'Administration de ce 25 février a également pris position contre la décision de la municipalité de ne plus inscrire les enfants des communes extérieures dans les écoles publiques de Pont l'Abbé . Cela a et aura à terme des conséquences dramatiques pour nos écoles publiques mais aussi sur les gardes individuelles ou collectives, sur le commerce, et tout simplement sur l'attractivité de notre ville. L'Amicale Laïque ne peut accepter que des parents soient amenés à inscrire leurs enfants dans une école catholique de Pont l'Abbé pour des questions d'organisation et de contraintes matérielles et simplement parce qu'il ne peuvent plus le faire dans une école publique. L'Amicale Laïque soutient une autre politique d'inscription des élèves dans les écoles publiques de la maternelle au primaire. Déjà Les chiffres sont là pour la rentrée 2016 : fermeture d'un demi poste à l'école maternelle de Kerarthur par contre ouverture d'un poste à l'école catholique des Carmes .

Le Conseil d'administration donne pouvoir au bureau pour organiser toutes actions contre cette décision municipale.